



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Dominique XOLIN jusqu'à 20h15), M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Sarah ROUILLON), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Martial MATHIRON, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Laurent POST, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Paul MURANO), Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN (arrivé à 20h15).

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND, Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Daniel BAUCHET), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Sylvain PORCHEROT, Mme Sarah ROUILLON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Vincent CROUZIER. Absent de 18h30 à 20h15).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au développement économique, à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Membres en exercice 45 Délibération n°25/06/2026/23
 Présents 34 Objet : Tarification du Séjour Séniors 2026
 Pouvoirs 07
 Votants 42

Dans le cadre de sa politique en direction des publics séniors, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) organise annuellement un séjour à l'attention des séniors. Il permet, notamment à ceux d'entre eux plus isolés socialement, de conserver un lien, social nécessaire à leur épanouissement.

Pour 2026, après consultation de prestataires organisateurs de ce type de séjour, et selon le souhait des participants des années précédentes concernant le lieu, ce dernier se déroulera à Saint-Pierre-la-Mer dans l'Aude, du samedi 04 au 11 octobre 2026. Il pourra accueillir 50 participants encadrés par le référent séniors de la CCPD et deux bénévoles retraités.

Concernant la programmation, l'hébergeur, tout comme le référent sénior, organiseront des ateliers et activités sur place. Il est prévu également des visites culturelles ainsi qu'une sortie à la journée avec repas pris au restaurant. Les séniors auront le choix de participer ou non, en fonction de leurs envies et seront autonomes pour organiser leurs propres activités également.

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), via le programme « Séniors en vacances », le coût de participation peut être réduit de 212,00 € (deux cent douze euros) par personne justifiant de ressources modestes, dans la limite de 30 participants.

Le tarif proposé comprend la pension complète en chambre double, la taxe de séjour, le transport, les sorties, les visites et loisirs sur place, l'assurance annulation, le coût du séjour des deux bénévoles ainsi que le coût du séjour et les charges salariales du salarié.

Le tarif Toutes Taxes Comprises (TTC), par participant, est détaillé comme suit :

Pension complète (Incluant la part de l'hébergement des accompagnateurs)	504,00 €
Taxe de séjour	08,00 €
Assurance annulation	18,00 €
Transport	120,00 €
Charges salariales	24,00 €
Participation sans aide ANCV	674,00 €
Participation avec aide ANCV (- 212,00 €)	462,00 €
<i>Supplément Chambre individuelle</i>	<i>94,00 €</i>

Le coût du séjour 2026 est légèrement en hausse comparé à celui de 2025 : 674,00 € (six cent soixante-quatorze euros) contre 659,00 € (six cent cinquante-neuf euros) sans aide ANCV, l'année précédente.

La réservation en chambre individuelle sera possible moyennant un supplément de 94,00 € (quatre-vingt-quatorze euros) pour la semaine.

Les personnes intéressées se préinscrivent et complètent une grille leur attribuant un nombre de points, permettant de prioriser les participants selon les critères suivants :

- Personne seule :
 - 30 points,
- Personne n'ayant jamais participé aux voyages seniors organisés par la CCPD :
 - 20 points,
- Personne participant aux ateliers hebdomadaires organisés au sein du Centre Social de la Plaine Dijonnaise (CSPD) :
 - 10 points.

Les préinscriptions ont eu lieu du 28 avril au 28 mai 2026.

Vu, l'avis favorable de la 6^{ème} Commission (Action sociale et solidarité, seniors, insertion, gens du voyage), qui s'est réunie le 10 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du séjour seniors 2026, comme suit :

Pension complète (Incluant la part de l'hébergement des accompagnateurs)	504,00 €
Taxe de séjour	08,00 €
Assurance annulation	18,00 €
Transport	120,00 €
Charges salariales	24,00 €
Participation sans aide ANCV	674,00 €
Participation avec aide ANCV (- 212,00 €)	462,00 €
<i>Supplément Chambre individuelle</i>	<i>94,00 €</i>

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 25 juin 2026

Patrice ESPINOSA
 Président de la Communauté de
 Communes de la Plaine Dijonnaise,
 Maire d'IZIER